

INTERNET MOBILE

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE (1). Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Accès à internet Mobile

En Belgique et dans l'UE:	Mobile Internet XXS	Mobile Internet XS	Mobile Internet S	Mobile Internet M	Mobile Internet L
Minutes d'appels	-	-	-	-	-
SMS	-	-	-	-	-
Data	500 MB	1 GB	2 GB	5 GB	8 GB

UE = Pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et le Royaume Uni.

Débits du service internet et voies de recours.

Accès à l'internet mobile *	vitesse maximum estimée **			vitesse maximum optimale ***
	2G	4G	5G	
Download	200 Kbps	220 Mbps	420 Mbps	1 Gbps
Upload	100 Kbps	60 Mbps	88 Mbps	150 Mbps

* moyennant terminal compatible

** La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

*** La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Si malgré une utilisation normale, la qualité du service internet devait présenter une sous-performance durable et récurrente par rapport à la vitesse maximum estimée, le consommateur peut déposer une plainte auprès du service clientèle.

(1) Article 102 (3), of Directive (UE) 2018/1972 of the European Parliament and of the Council of 11 December 2018 establishing the European Electronic Communications Code (OJ L 321, 17.12.2018, p.36)

Tarifs

- Tarifs mensuels (TVAC):

Mobile Internet XXS	Mobile Internet XS	Mobile Internet S	Mobile Internet M	Mobile Internet L
€ 5	€ 10	€ 15	€ 25	€ 36,18

- Frais liés à votre consommation et frais hors forfait (National / UE, TVAC) : € 0,12/MB, € 0,30/min, € 0,15/SMS. € 0,50/MMS.
- Tarifs de roaming international et en dehors de L'UE : [International & roaming](#)
- Options compatibles : [Extra Data](#)

Durée, renouvellement et résiliation

Résiliation par écrit à tout moment et sans frais.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Pour plus d'information sur nos solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles :

Prix et descriptions sous réserve d'erreurs, de promotion et sujets à changements. Seuls les prix en vigueur au moment de l'abonnement au services, produits et options concernés ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(1) Article 102 (3), of Directive (UE) 2018/1972 of the European Parliament and of the Council of 11 December 2018 establishing the European Electronic Communications Code (OJ L 321, 17.12.2018, p.36)